



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserve

Question écrite n° 18444

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les effectifs des réservistes. En effet, la gestion des réservistes a, semble-t-il, été très largement négligée au cours des dernières années. La situation est aujourd'hui préoccupante pour les officiers réservistes dont les effectifs seraient inférieurs de 15 % aux objectifs prévus. En conséquence, elle lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend prendre afin de remédier à cette situation et de revoir à la hausse les chiffres des effectifs de la réserve des sous-officiers et des officiers.

Texte de la réponse

Le modèle d'armée 2015 prévoit une composante réserve forte de 100 000 volontaires. Un plan de montée en puissance progressive a été établi en conséquence et la loi de programmation pour les années 2003-2008 a fixé à 82 000 le nombre de volontaires à atteindre en 2008. Au 31 décembre 2002, on comptait déjà 32 464 volontaires titulaires d'un contrat d'engagement dans la réserve (ESR), soit 97,3 % de l'objectif visé en fin d'année. A la même date, le nombre d'officiers s'élevait à 10 078, soit 74 % de l'effectif prévu pour 2008, et celui des sous-officiers atteignait 13 284, soit 47 % de la cible 2008. La situation des effectifs de la réserve n'est donc pas préoccupante aujourd'hui, le recrutement d'officiers étant même très en avance sur le calendrier fixé. En conséquence, il n'est pas envisagé de modifier en profondeur le système de recrutement, mais de procéder seulement aux ajustements que nécessiteraient des exigences opérationnelles nouvelles. Des mesures sont toutefois à l'étude pour rendre plus attractives les conditions d'engagement des sous-officiers et des militaires du rang et pour récompenser les employeurs qui facilitent le recrutement et les activités des réservistes.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18444

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3765

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5599